

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni le 17 avril 2013 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER Jean Marc	1			1
CHEVALEYRE Daniel	4			5
FESTAS Jean Claude	1			6
GALTIER Louis	4			10
GARDES Roger	1	GAY DELCROS	4 4	19
HARKATI Olivier	6			25
MAJE Jean	4	LAYBROS	1	30
MAISONNEUVE Marc	6	VEISSIERE	4	40
MARION François	1			41
MOLLON Agnès	6			47
RAHON Bernard	1			48
SERRE Christophe	4			52

Nombre de voix : 52 /80

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

13

LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES

13.2013.01

Projet de contrat territorial Tarentaine Crégut Lastioules - Quelle maîtrise d'ouvrage pour le projet de contrat territorial Tarentaine-Crégut-Lastioules ?

RAPPORT

Contexte :

Le contrat de rivière Haute Dordogne porté par EPIDOR depuis 2003 sur la Haute Dordogne est arrivé à échéance en octobre 2011. Depuis, EPIDOR a poursuivi son action par un contrat d'animation territorial sur l'ensemble du bassin versant de l'amont de la Dordogne en vue d'identifier des maîtres d'ouvrage pour mettre en œuvre des programmes d'actions opérationnels sur les territoires identifiés comme prioritaires dans le SDAGE Adour Garonne. **C'est dans ce cadre qu'EPIDOR sollicite le positionnement du SMPNRVA sur l'élaboration et l'animation d'un projet de contrat territorial sur le bassin « Tarentaine Crégut Lastioules ».**

Le territoire concerné :

Le bassin versant « Tarentaine Crégut Lastioules » s'étend sur 214 km², deux départements et 5 communautés de communes (Sancy, Sancy Artense, Sumène Artense, Cézallier, Bort Beaulieu Lanobre). Il est intégralement inclus dans le périmètre du PNR des Volcans d'Auvergne et d'EPIDOR. Il fait partie de la zone d'eutrophisation de la retenue de Bort-les-Orgues.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS



Figure 1 : le territoire ciblé par le projet de contrat territorial inclut le bassin bleu (Tarentaine) et le bassin rouge (Crégut-Lastiouilles).

Problématiques identifiées :

Le territoire concerné compte environ 300 exploitations agricoles. L'élevage bovin et la production laitière et fromagère génèrent des pollutions diffuses, mais les pratiques ne sont pas plus intensives que sur le reste du territoire du PNRVA. Quelques points noirs liés à l'assainissement collectif ou individuel contribuent également à la pollution des eaux.

En termes de milieux naturels, le territoire est marqué par la présence de nombreuses zones humides et de quelques lacs naturels dont le lac de la Crégut fortement perturbé par les aménagements hydroélectriques. Le SMPNRVA intervient déjà sur certains de ces milieux en tant que structure animatrice du site Natura 2000 de l'Artense incluant de nombreuses zones humides ainsi que les lacs Chauvet, de l'Esclauze et la Landie. Le SMPNRVA est également gestionnaire de la Réserve Naturelle de Chastreix-Sancy située en tête de bassin versant du secteur.

La problématique principale du territoire est l'altération de l'hydromorphologie des cours d'eau du secteur (Eau verte, Tarentaine,), causée par les équipements de la concession hydroélectrique de la Haute Dordogne. En effet, la création de barrages sur les cours d'eau et la connexion entre plusieurs bassins versants par des conduites forcées a réduit la capacité naturelle d'autoépuration des cours d'eau et engendré de fortes perturbations des milieux aquatiques, notamment :

- L'eutrophisation des retenues et l'envasement du lac du Tact puis du lac de la Crégut
- Des ruptures des continuités écologiques avec des incidences sur faune piscicole et transport sédimentaire
- Des débits réservés insuffisants pour assurer le cycle des espèces aquatiques et le transport

La concession hydroélectrique de la Haute Dordogne est en cours de renouvellement (2017). Il appartiendra au nouveau concessionnaire de bien vouloir intégrer des mesures de gestion visant à atténuer l'impact de la production hydroélectrique sur les milieux aquatiques du bassin. Seule la déconnexion du complexe Tact - Lac de la Crégut permettrait d'arrêter l'envasement de ce lac naturel emblématique du Cantal.

Vers un projet de contrat territorial :

Les partenaires techniques et financiers d'EPIDOR souhaitent la mise en place **d'un contrat territorial multithématique sur le bassin « Tarentaine Crégut Lastiouilles »** afin de répondre aux enjeux :

- D'atteinte du bon état écologique des masses d'eau
- De préservation des zones humides
- De restauration des continuités écologiques.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

L'élaboration du contrat territorial ou phase préalable consiste en :

- la réalisation d'un diagnostic de territoire multithématique, identifiant et hiérarchisant l'ensemble des problématiques : pollutions diffuses d'origine agricole et domestique, continuités écologiques, préservation des zones humides...
- la définition d'un programme d'actions chiffré et des plans de financement associés ;
- la recherche de maîtres d'ouvrage du plan d'actions ;
- la rédaction du contrat territorial ;
- la recherche d'un maître d'ouvrage pour l'animation du contrat territorial en phase opérationnelle.

EPIDOR estime à 0.4 ETP sur la durée d'un an le temps d'animation nécessaire pour mener la phase préalable du contrat territorial. Le plan de financement prévisionnel de l'animation pourrait être le suivant :

- 70 % de l'Agence de l'eau Adour Garonne, sous réserve qu'il retienne ce territoire comme prioritaire pour un contrat territorial
- 10 % à définir entre la Région Auvergne et les Conseils Généraux du Cantal et du Puy de Dôme
- 20 % d'autofinancement par les communautés de communes concernées, sous réserve d'une nouvelle délibération attestant de leur engagement et approuvant le financement.

Maîtres d'ouvrage potentiels de la phase préalable :

Plusieurs maîtres d'ouvrage potentiels pourraient porter la phase préalable de ce contrat :

- Les Communautés de Communes, mais aucune ne le souhaite pour des questions d'échelle territoriale ;
- EPIDOR, en tant qu'établissement interdépartemental du bassin de la Dordogne, EPIDOR assure depuis 2003 une mission d'intérêt général sur le bassin de la Haute Dordogne en agissant pour une gestion durable de l'eau, des rivières et des milieux aquatiques à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'outils de gestion intégrée de l'eau (schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), plans de gestion d'étiage (PGE) et les contrats de rivière (ou contrats territoriaux).
- Le SMPNRVA.

A notre avis, l'élaboration du contrat territorial mobiliserait au moins un mi temps (0.5 ETP) sur la durée de cette phase préalable (1 an à 18 mois).

Quoiqu'il en soit, l'espace programme n°2 ne pourra absorber cette mission complémentaire dans sa configuration actuelle. Aussi le positionnement du SMPNRVA sur ce dossier nécessiterait le recrutement d'un agent supplémentaire au moins à mi-temps.

Lorsque le SMPNRVA s'est positionné pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'animation de la phase préalable du contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la Couze Pavin, il a été défini des critères en vue d'un positionnement sur la maîtrise d'ouvrage :

- Un territoire à enjeu fort historique (lacs emblématiques)
- La cohérence du territoire ciblé, entièrement situé dans le territoire du PNRVA
- La mise à disposition de l'ingénierie Parc mais pas d'engagement financier du PNRVA
- Un déficit total de maîtrise d'ouvrage à court terme

Pour le projet qui nous concerne Tarentaine Crégut Lastioules, les deux premiers critères sont bien remplis, le troisième l'est sous réserve de l'accord et de l'engagement des partenaires financiers. Quant à la maîtrise d'ouvrage, EPIDOR (Etablissement public interdépartemental) aurait les compétences et la légitimité pour porter cette phase préalable du contrat territorial.

➤➤➤ Compte tenu des éléments ci-dessus, il vous est demandé de vous prononcer sur le portage de la phase préalable du contrat territorial « Tarentaine Crégut Chauvet ». Le positionnement sur cette phase préalable n'engage en rien le SMPNRVA sur le portage du contrat territorial éventuel à mettre en œuvre sur ce territoire.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Compte tenu des débats et du rapport présenté, le Comité Syndical autorise le SMPNRVA à porter la phase préalable de diagnostic du projet de contrat territorial « Tarentaine Crégut Chauvet » sur la base de 0.6 ETP pour un poste d'animation supplémentaire, si et seulement si un financement est trouvé pour ce poste à hauteur de 100% ainsi que pour la réalisation des études nécessaires au diagnostic. Dans le cas contraire, le Comité Syndical valide le fait que le SMPNRVA ne pourra pas assurer l'animation de la phase préalable du contrat territorial « Tarentaine Crégut Chauvet », et laissera EPIDOR assurer l'intégralité du projet.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 17 AVRIL 2013
LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Gardes', written over a horizontal line.

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni le 17 avril 2013 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER Jean Marc	1			1
CHEVALEYRE Daniel	4			5
FESTAS Jean Claude	1			6
GALTIER Louis	4			10
GARDES Roger	1	GAY DELCROS	4 4	19
HARKATI Olivier	6			25
MAJE Jean	4	LAYBROS	1	30
MAISONNEUVE Marc	6	VEISSIERE	4	40
MARION François	1			41
MOLLON Agnès	6			47
RAHON Bernard	1			48
SERRE Christophe	4			52

Nombre de voix : 52 /80

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

RAPPORT

DELIBERATION

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 17 AVRIL 2013
LE PRESIDENT

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni le 17 avril 2013 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER Jean Marc	1			1
CHEVALEYRE Daniel	4			5
FESTAS Jean Claude	1			6
GALTIER Louis	4			10
GARDES Roger	1	GAY DELGROS	4 4	19
HARKATI Olivier	6			25
MAJE Jean	4	LAYBROS	1	30
MAISONNEUVE Marc	6	VEISSIERE	4	40
MARION François	1			41
MOLLON Agnès	6			47
RAHON Bernard	1			48
SERRE Christophe	4			52

Nombre de voix : 52 /80

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

19 – REVITALISATION TERRITORIALE

19.2013.03 Etude – Développement du télétravail

RAPPORT

En septembre 2012, la communauté de communes du Pays de Murat a autorisé le lancement d'une étude en partenariat avec le SMPNRVA. Cette étude, réalisée par Bruno MORISET (*chercheur CNRS, consultant*), consiste en un diagnostic et une analyse prospective portant sur l'économie numérique (télétravail indépendant notamment) et les potentiels d'activités qui y sont liés au sein du territoire Parc.

Cette étude se termine. Les résultats vous seront présentés en séance par Monsieur Moriset.

Ci-dessous une synthèse du diagnostic et des préconisations.

	Diagnostic	Préconisation
Lisibilité du concept de télétravail dans le PNRVA	La thématique du télétravail est de manière générale peu présente dans les documents du Syndicat mixte du Parc. Seule une disposition de la sauf une disposition de la Charte 2013-2025 y fait allusion.	Présenter le concept dans les pages "porteurs de projet" du site Internet du Parc, avec des liens vers les sites ad hoc (<i>par exemple : Cantal Télétravail</i>). Créer une page "télétravail" sur le site Internet du Parc, en lien avec les préconisations ci-dessous.
Mise en réseau des télé-travailleurs	L'isolement social et commercial est le handicap principal des télétravailleurs indépendants ruraux. Les échanges professionnels entre télétravailleurs ruraux sont marginaux, sauf cas ponctuel (Murat). Redondance entre l'annuaire déployé par le Conseil Général du Cantal, et celui de l'initiative MACEO. La communauté de communes est l'échelle géographique <i>ad hoc</i> pour l'animation d'une communauté "physique" de télétravailleurs. Le département est en général l'échelle <i>ad hoc</i> pour l'animation d'une communauté virtuelle de télétravailleurs.	Supprimer l'annuaire MACEO qui ne correspond à aucune logique territoriale ou économique. Développer l'annuaire Télétravail – Cantal. Développer l'animation Télétravail – Cantal (<i>voir Solos-Sohos du Gers</i>), en liaison avec les communautés de communes. Se rapprocher du Conseil général du Puy-de-Dôme.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Télécommunications	<p>L'ADSL est présent presque partout, mais avec des débits souvent insuffisants.</p> <p>Les perspectives offertes par la fibre sont encore lointaine pour la plupart des communes rurales du Parc.</p> <p>L'éligibilité aux aides de la Région pour la souscription à un service par satellite pourrait être étendue prochainement aux foyers qui ne disposent pas d'un débit de 4 Mbps.</p>	<p>Informer la population du Parc sur les possibilités offertes par le satellite et les subventions offertes par la Région Auvergne</p>
Télécentres	<p>Les télétravailleurs indépendants travaillent en général à leur domicile. La présence d'un télécentre n'est pas un avantage comparatif suffisant pour attirer de nouveaux actifs utilisateurs.</p> <p>Les télécentres ruraux sont, sauf exception, peu ou pas fréquentés.</p> <p>Le succès du télécentre de Murat n'est pas répliquable aux autres territoires.</p> <p>L'animation du télécentre doit être soutenue par le jumelage avec une maison locale des services, un cybercentre...</p> <p>La réussite d'un télécentre implique l'existence d'une volonté politique locale forte et durable, à l'échelle de la communauté de commune.</p> <p>L'initiative du département ne peut pas pallier le défaut d'initiative locale.</p>	<p>Evaluer le coût du fonctionnement du télécentre d'Allanche</p> <p>La communauté du Sancy dispose du potentiel pour la création d'un télécentre, mais l'initiative est absente.</p> <p>Le Syndicat mixte du Parc ne peut pas se substituer à la collectivité locale.</p>
Tourisme et télétravail	<p>Les hébergements de tourisme qui proposent une connexion à Internet sont trop peu nombreux. Il est difficile voire impossible de les identifier et de connaître la qualité du service mis à disposition.</p>	<p>Entamer un dialogue avec les grands réseaux d'hébergement (par exemple : Gîtes de France) pour que l'accès à Internet (préciser : DSL, Wifi...) figure dans les critères de recherche d'hébergement.</p>
Télétravail salarié	<p>En 2004, 38% des salariés (<i>hors intérim et fonction publique d'Etat</i>) résidant dans la zone rurale du Parc travaillaient à l'extérieur du territoire, contre 28 % en 1999.</p>	<p>Informer la population salariée du Parc sur les possibilités offertes par la législation sur le télétravail (loi de 2012).</p>
Plateformes téléphoniques à domicile	<p>Le CG du Cantal a signé une convention avec la société Eodom.</p>	<p>Informer la population et les entreprises du Parc et de sa périphérie sur les possibilités offertes par les plateformes téléphoniques à domicile.</p>

➤➤➤ Le présent rapport vous est présenté pour information.

DELIBERATION

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 17 AVRIL 2013
LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni le 17 avril 2013 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER Jean Marc	1			1
CHEVALEYRE Daniel	4			5
FESTAS Jean Claude	1			6
GALTIER Louis	4			10
GARDES Roger	1	GAY DELCROS	4 4	19
HARKATI Olivier	6			25
MAJE Jean	4	LAYBROS	1	30
MAISONNEUVE Marc	6	VEISSIERE	4	40
MARION François	1			41
MOLLON Agnès	6			47
RAHON Bernard	1			48
SERRE Christophe	4			52

Nombre de voix : 52 /80

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

41 - FINANCES

Examen et vote du Compte Administratif 2012

et du Compte de Gestion du receveur

41.2013.07 Budget Principal

RAPPORT

Le Compte Administratif 2012 dont les résultats sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur, vous est présenté en annexe au présent bordereau.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS - PRINCIPAL

Compte Administratif 2012

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	2 804 831.95	2 910 682.57
	Section d'investissement	187 410.82	144 504.27

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		106 699.75
	Report en section d'investissement (001)	22 462.38	

= =

TOTAL (réalisations + reports)	3 014 705.15	3 161 886.59
---------------------------------------	---------------------	---------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	137 000.00	35 900.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	137 000.00	35 900.00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	2 804 831.95	3 017 382.32
	Section d'investissement	346 873.20	180 404.27
	TOTAL CUMULE	3 151 705.15	3 197 786.59

DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		

DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	137 000.00	35 900.00
10	DOTATIONS, FONDS ET RESERVES		15 000.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		20 900.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 100.00	
21	IMMOBILISATION CORPORELLES	121 900.00	

➤➤ Il vous est proposé d'approuver le Compte Administratif 2012 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Principal.

DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2012 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Principal.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 17 AVRIL 2013
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni le 17 avril 2013 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER Jean Marc	1			1
CHEVALEYRE Daniel	4			5
FESTAS Jean Claude	1			6
GALTIER Louis	4			10
GARDES Roger	1	GAY DELCROS	4 4	19
HARKATI Olivier	6			25
MAJE Jean	4	LAYBROS	1	30
MAISONNEUVE Marc	6	VEISSIERE	4	40
MARION François	1			41
MOLLON Agnès	6			47
RAHON Bernard	1			48
SERRE Christophe	4			52

Nombre de voix : 52 /80

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

41 - FINANCES

Examen et vote du Compte Administratif 2012
et du Compte de Gestion du receveur

41.2013.08 Budget Annexe Réserve Chauffage

RAPPORT

Le Compte Administratif 2012 dont les résultats sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur, vous est présenté en annexe au présent bordereau.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS - RESERVE DE
CHAUDEFOUR

Compte Administratif 2012

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	151 557.90	123 137.17
	Section d'investissement	7 588.85	8 143.34

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	.	88 012.29
	Report en section d'investissement (001)	1 173.34	

= =

TOTAL (réalisations + reports)	160 320.09	219 292.80
-----------------------------------	------------	------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	4 600.00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	4 600.00	

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	151 557.90	211 149.46
	Section d'investissement	13 362.19	8 143.34
	TOTAL CUMULE	164 920.09	219 292.80

DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			

DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 600.00	
21	IMMOBILISATION CORPORELLES	4 600.00	

➤➤ Il vous est proposé d'approuver le Compte Administratif 2012 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Annexe Réserve de Chaudéfour.

DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2012 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget annexe Réserve de Chaudéfour.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 17 AVRIL 2013
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni le 17 avril 2013 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER Jean Marc	1			1
CHEVALEYRE Daniel	4			5
FESTAS Jean Claude	1			6
GALTIER Louis	4			10
GARDES Roger	1	GAY DELCROS	4 4	19
HARKATI Olivier	6			25
MAJE Jean	4	LAYBROS	1	30
MAISONNEUVE Marc	6	VEISSIERE	4	40
MARION François	1			41
MOLLON Agnès	6			47
RAHON Bernard	1			48
SERRE Christophe	4			52

Nombre de voix : 52 /80

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

41 - FINANCES

Examen et vote du Compte Administratif 2012

et du Compte de Gestion du receveur

41.2013.09 Budget Annexe Réserve La Godivelle et du Rocher de la Jacquette

RAPPORT

Le Compte Administratif 2012 dont les résultats sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur, vous est présenté en annexe au présent bordereau.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS - RESERVE DE LA
GODIVELLE

Compte Administratif 2012

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	76 873.71	72 500.00
	Section d'investissement		
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		36 835.71
	Report en section d'investissement (001)		5 516.10
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		76 873.71	114 851.81
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	14 700.00	7 600.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	14 700.00	7 600.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	76 873.71	109 335.71
	Section d'investissement	14 700.00	13 116.10
	TOTAL CUMULE	91 573.71	122 451.81

DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		

DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	14 700.00	7 600.00
13 21	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT IMMOBILISATION CORPORELLES	14 700.00	7 600.00

➤➤ Il vous est proposé d'approuver le Compte Administratif 2012 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Annexe Réserve de la Godivelle et du Rocher de la Jacquette.

DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2012 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget annexe Réserve de la Godivelle et du Rocher de la Jacquette.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 17 AVRIL 2013
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni le 17 avril 2013 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER Jean Marc	1			1
CHEVALEYRE Daniel	4			5
FESTAS Jean Claude	1			6
GALTIER Louis	4			10
GARDES Roger	1	GAY DELCROS	4 4	19
HARKATI Olivier	6			25
MAJE Jean	4	LAYBROS	1	30
MAISONNEUVE Marc	6	VEISSIERE	4	40
MARION François	1			41
MOLLON Agnès	6			47
RAHON Bernard	1			48
SERRE Christophe	4			52

Nombre de voix : 52 /80

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

41 - FINANCES

Examen et vote du Compte Administratif 2012

et du Compte de Gestion du receveur

41.2013.10 Budget Annexe Réserve de Chastreix Sancy

RAPPORT

Le Compte Administratif 2012 dont les résultats sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur, vous est présenté en annexe au présent bordereau.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS - RESERVE
CHASTREIX-SANCY

Compte Administratif 2012

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	220 202.85	175 723.85
	Section d'investissement	10 129.21	25 127.85
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		109 773.25
	Report en section d'investissement (001)		3 423.27
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		230 332.06	314 048.22

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	22 200.00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	22 200.00	

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	220 202.85	285 497.10
	Section d'investissement	32 329.21	28 551.12
	TOTAL CUMULE	252 532.06	314 048.22

DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		

DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	22 200.00	
21	IMMOBILISATION CORPORELLES	22 200.00	

➤➤➤ Il vous est proposé d'approuver le Compte Administratif 2012 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Annexe Réserve de Chastreix Sancy.

DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2012 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget annexe Réserve de Chastreix Sancy.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 17 AVRIL 2013
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni le 17 avril 2013 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER Jean Marc	1			1
CHEVALEYRE Daniel	4			5
FESTAS Jean Claude	1			6
GALTIER Louis	4			10
GARDES Roger	1	GAY DELCROS	4 4	19
HARKATI Olivier	6			25
MAJE Jean	4	LAYBROS	1	30
MAISONNEUVE Marc	6	VEISSIERE	4	40
MARION François	1			41
MOLLON Agnès	6			47
RAHON Bernard	1			48
SERRE Christophe	4			52

Nombre de voix : 52 /80

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

41 - FINANCES

Examen et vote du Compte Administratif 2012

et du Compte de Gestion du receveur

41.2013.11 Budget Annexe Boutique du Parc

RAPPORT

Le Compte Administratif 2012 dont les résultats sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur, vous est présenté en annexe au présent bordereau.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS - BOUTIQUE DU PARC

Compte Administratif 2012

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	68 341.57	49 455.28
	Section d'investissement		
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		36 382.76
	Report en section d'investissement (001)		
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		68 341.57	85 838.04
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	68 341.57	85 838.04
	Section d'investissement		
	TOTAL CUMULE	68 341.57	85 838.04

DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		

DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		

➤➤ Il vous est proposé d'approuver le Compte Administratif 2012 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Annexe Boutique du Parc.

DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2012 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget annexe la Boutique du Parc.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 17 AVRIL 2013
LE PRESIDENT


R. Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni le 17 avril 2013 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER Jean Marc	1			1
CHEVALEYRE Daniel	4			5
FESTAS Jean Claude	1			6
GALTIER Louis	4			10
GARDES Roger	1	GAY DELCROS	4 4	19
HARKATI Olivier	6			25
MAJE Jean	4	LAYBROS	1	30
MAISONNEUVE Marc	6	VEISSIERE	4	40
MARION François	1			41
MOLLON Agnès	6			47
RAHON Bernard	1			48
SERRE Christophe	4			52

Nombre de voix : 52 /80

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

41 - FINANCES

Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2012

41.2013.12 Budget Principal

RAPPORT

Les résultats du Compte Administratif 2012 sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2012	105 850,62 €
Excédent reporté 2011	106 699,75 €
Excédent final cumulé	<u>212 550,37 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2012	-42 906,55 €
Déficit antérieur 2011	-22 462,38 €
Déficit final cumulé	<u>-65 368,93 €</u>

RESTES A REALISER SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	137 000,00 €
Recettes	35 900,00 €
Solde (déficiaire)	<u>-101 100,00 €</u>

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit final	-65 368,93 €
Solde des restes à réaliser	-101 100,00 €
Besoin de financement	<u>-166 468,93 €</u>

- Il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :
- Exécution du virement à la section d'investissement : 166 468,93 €
 - Affectation au report à nouveau : 46 081,44 €

DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, se prononce favorablement à l'unanimité sur l'affectation du Résultat d'Exploitation de l'exercice 2012 du Budget Principal.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 17 AVRIL 2013
LE PRESIDENT

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni le 17 avril 2013 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER Jean Marc	1			1
CHEVALEYRE Daniel	4			5
FESTAS Jean Claude	1			6
GALTIER Louis	4			10
GARDES Roger	1	GAY DELCROS	4 4	19
HARKATI Olivier	6			25
MAJE Jean	4	LAYBROS	1	30
MAISONNEUVE Marc	6	VEISSIERE	4	40
MARION François	1			41
MOLLON Agnès	6			47
RAHON Bernard	1			48
SERRE Christophe	4			52

Nombre de voix : 52 /80

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

41 - FINANCES

Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2012

41.2013.13 Budget Annexe Réserve Chauffour

RAPPORT

Les résultats du Compte Administratif 2012 sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2012	-28 420,73 €
Excédent reporté 2011	88 012,29 €
Excédent final cumulé	<u>59 591,56 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2012	554,49 €
Excédent antérieur 2011	- 1 173,34 €
Déficit final cumulé	<u>- 618,85 €</u>

RESTES A REALISER SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	4 600,00 €
Recettes	0,00 €
Solde (déficiaire)	<u>4 600,00 €</u>

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit final	- 618,85 €
Solde des restes à réaliser	- 4 600,00 €
Déficit	<u>-5 218,85 €</u>

- Il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :
- Exécution du virement à la section d'investissement : 5 218,85 €
 - Affectation au report à nouveau : 54 372,71 €

DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, se prononce favorablement à l'unanimité sur l'affectation du Résultat d'Exploitation de l'exercice 2012 du Budget annexe Réserve de Chauffage.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 17 AVRIL 2013
LE PRESIDENT

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni le 17 avril 2013 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER Jean Marc	1			1
CHEVALEYRE Daniel	4			5
FESTAS Jean Claude	1			6
GALTIER Louis	4			10
GARDES Roger	1	GAY DELCROS	4 4	19
HARKATI Olivier	6			25
MAJE Jean	4	LAYBROS	1	30
MAISONNEUVE Marc	6	VEISSIERE	4	40
MARION François	1			41
MOLLON Agnès	6			47
RAHON Bernard	1			48
SERRE Christophe	4			52

Nombre de voix : 52 /80

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

41 - FINANCES

Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2012

41.2013.14 Budget Annexe Réserve La Godivelle et du Rocher de la Jacquette

RAPPORT

Les résultats du Compte Administratif 2012 sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2012	-4 373,71 €
Excédent reporté 2011	36 835,71 €
Excédent final cumulé	<u>32 462,00 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2012	0,00 €
Excédent antérieur 2011	5 516,10 €
Déficit final cumulé	<u>5 516,10 €</u>

RESTES A REALISER SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	-14 700,00 €
Recettes	7 600,00 €
Solde (déficiaire)	<u>- 7 100,00 €</u>

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit final	5 516,10 €
Solde des restes à réaliser	- 7 100,00 €
Déficit	<u>- 1 583,90 €</u>

- Il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :
- > Exécution du virement à la section d'investissement : 1 583,90 €
 - > Affectation au report à nouveau : 30 878,10 €

DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, se prononce favorablement à l'unanimité sur l'affectation du Résultat d'Exploitation de l'exercice 2012 du Budget annexe Réserve de La Godivelle et du Rocher de la Jacquette.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 17 AVRIL 2013
LE PRESIDENT

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni le 17 avril 2013 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER Jean Marc	1			1
CHEVALEYRE Daniel	4			5
FESTAS Jean Claude	1			6
GALTIER Louis	4			10
GARDES Roger	1	GAY DELCROS	4 4	19
HARKATI Olivier	6			25
MAJE Jean	4	LAYBROS	1	30
MAISONNEUVE Marc	6	VEISSIERE	4	40
MARION François	1			41
MOLLON Agnès	6			47
RAHON Bernard	1			48
SERRE Christophe	4			52

Nombre de voix : 52 /80

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

41 - FINANCES

Affectation du Résultat d'Exploitation de l'exercice 2012

41.2013.15 Budget Annexe : Réserve de Chastreix Sancy

RAPPORT

Les résultats du Compte Administratif 2012 sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2012	-44 479,00 €
Excédent reporté 2011	109 773,25 €
Excédent final cumulé	<u>65 294,25 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2012	14 998,64 €
Résultat antérieur 2011	3 423,27 €
Excédent final cumulé	<u>18 421,91 €</u>

RESTES A REALISER SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	22 200,00 €
Recettes	0,00 €
Solde (déficiaire)	<u>-22 200,00 €</u>

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Excédent final	18 421,91 €
Solde des restes à réaliser	-22 200,00 €
Déficit	<u>-3 778,09 €</u>

- Il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :
- Exécution du virement à la section d'investissement : 3 778,09 €
 - Affectation au report à nouveau : 61 516,16 €

DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, se prononce favorablement à l'unanimité sur l'affectation du Résultat d'Exploitation de l'exercice 2012 du Budget annexe Réserve de Chastreix Sancy.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 17 AVRIL 2013
LE PRESIDENT

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni le 17 avril 2013 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER Jean Marc	1			1
CHEVALEYRE Daniel	4			5
FESTAS Jean Claude	1			6
GALTIER Louis	4			10
GARDES Roger	1	GAY DELCROS	4 4	19
HARKATI Olivier	6			25
MAJE Jean	4	LAYBROS	1	30
MAISONNEUVE Marc	6	VEISSIERE	4	40
MARION François	1			41
MOLLON Agnès	6			47
RAHON Bernard	1			48
SERRE Christophe	4			52

Nombre de voix : 52 /80

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

41 - FINANCES

Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2012
41.2013.16 Budget Annexe Boutique du Parc

RAPPORT

Les résultats du Compte Administratif 2012 sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2012	-18 886,29 €
Excédent reporté 2011	36 382,76 €
Excédent final cumulé	17 496,47 €

- Il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :
- Affectation au report à nouveau : 17 496,47 €

DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, se prononce favorablement à l'unanimité sur l'affectation du Résultat d'Exploitation de l'exercice 2012 du Budget annexe Boutique du Parc.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 17 AVRIL 2013
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni le 17 avril 2013 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER Jean Marc	1			1
CHEVALEYRE Daniel	4			5
FESTAS Jean Claude	1			6
GALTIER Louis	4			10
GARDES Roger	1	GAY DELCROS	4 4	19
HARKATI Olivier	6			25
MAJE Jean	4	LAYBROS	1	30
MAISONNEUVE Marc	6	VEISSIERE	4	40
MARION François	1			41
MOLLON Agnès	6			47
RAHON Bernard	1			48
SERRE Christophe	4			52

Nombre de voix : 52 /80

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

41 - FINANCES

Décision modificative n° 1 (Budget Supplémentaire 2013)

41.2013.17 Budget Principal

RAPPORT

Le projet de Budget Supplémentaire, pour l'exercice en cours, vous est proposé en annexe au présent bordereau.

Globalement, il s'équilibre comme suit.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS - PRINCIPAL

Budget Supplémentaire 2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A 2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budg. précéd. (1)	Restes à réaliser (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	789 470.00		410 000.00	410 000.00	410 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 010 200.00		114 700.00	114 700.00	114 700.00
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante	67 500.00		7 900.00	7 900.00	7 900.00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'eus					
	Total des dépenses de gestion courante	2 867 170.00		532 600.00	532 600.00	532 600.00
66	Charges financières	26 300.00				
67	Charges exceptionnelles	451 000.00		38 000.00	38 000.00	38 000.00
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues			17 000.00	17 000.00	17 000.00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 344 470.00		587 600.00	587 600.00	587 600.00
023	Virement à la section d'investissement (5)	4 300.00		37 700.00	37 700.00	37 700.00
042	Opé. d'ordres de transfert entre sections (5)	25 000.00				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	29 300.00		37 700.00	37 700.00	37 700.00
	TOTAL	3 373 770.00		625 300.00	625 300.00	625 300.00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	+
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	625 300.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budg. précéd. (1)	Restes à réaliser (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES	12 000.00				
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	327 370.00		20 500.00	20 500.00	20 500.00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions de participations	2 584 400.00		558 800.00	558 800.00	558 800.00
75	Autres produits de gestion courante					
	Total des recettes de gestion courante	2 923 770.00		579 300.00	579 300.00	579 300.00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	450 000.00				
78	Reprises sur provisions (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	3 373 770.00		579 300.00	579 300.00	579 300.00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	3 373 770.00		579 300.00	579 300.00	579 300.00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	+
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	625 300.00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	37 700.00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
--	-----------	---

- (1) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.
 (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
 (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043
 (6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...)
 par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
 (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
 (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
 (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A8).
 (10) Le compte 1055 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
 (11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS - PRINCIPAL

Budget Supplémentaire 2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A 3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budg. Précéd.(1)	Restes à réaliser (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		15 100.00	29 500.00	29 500.00	44 600.00
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	60 000.00	121 900.00	127 000.00	127 000.00	248 900.00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	60 000.00	137 000.00	156 500.00	156 500.00	293 500.00
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	36 300.00				
18	Compte de liaison : Affectation (8)					
26	Participation & créances rattachées à des partic					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses d'imprévus					
	Total des dépenses financières	36 300.00				
45...1	Total des opé.pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	96 300.00	137 000.00	156 500.00	156 500.00	293 500.00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales (6)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	96 300.00	137 000.00	156 500.00	156 500.00	293 500.00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	65 400.00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	358 900.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budg. Précéd.(1)	Restes à réaliser (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)	52 000.00	20 900.00	118 800.00	118 800.00	139 700.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	52 000.00	20 900.00	118 800.00	118 800.00	139 700.00
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1068)	15 000.00	15 000.00			15 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)					
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : Affectation					
26	Participation & créances rattachées à des partic					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières	15 000.00	15 000.00			15 000.00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement	67 000.00	35 900.00	118 800.00	118 800.00	154 700.00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	4 300.00		37 700.00	37 700.00	37 700.00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	25 000.00		166 500.00	166 500.00	166 500.00
041	Opérations patrimoniales (6)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	29 300.00		204 200.00	204 200.00	204 200.00
	TOTAL	96 300.00	35 900.00	323 000.00	323 000.00	358 900.00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0.00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	358 900.00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	204 200.00
---	-------------------

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

➤➤ Il vous est demandé de vous déterminer sur ce Budget.

DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Budget Supplémentaire 2013 du BUDGET PRINCIPAL.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 17 AVRIL 2013
LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni le 17 avril 2013 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER Jean Marc	1			1
CHEVALEYRE Daniel	4			5
FESTAS Jean Claude	1			6
GALTIER Louis	4			10
GARDES Roger	1	GAY DELCROS	4 4	19
HARKATI Olivier	6			25
MAJE Jean	4	LAYBROS	1	30
MAISONNEUVE Marc	6	VEISSIERE	4	40
MARION François	1			41
MOLLON Agnès	6			47
RAHON Bernard	1			48
SERRE Christophe	4			52

Nombre de voix : 52 /80

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

41 - FINANCES

Décision modificative n° 1 (Budget Supplémentaire 2013)

41.2013.18 Budget Annexe Réserve Chauffour

RAPPORT

Le projet de Budget Supplémentaire, pour l'exercice en cours, vous est proposé en annexe au présent bordereau.

Globalement, il s'équilibre comme suit :

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS - RESERVE DE CHAUFFOUR

Budget Supplémentaire 2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A 2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budg. précéd. (1)	Restes à réaliser (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	35 000.00		40 100.00	40 100.00	40 100.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	91 600.00				
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante	200.00				
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante:	126 800.00		40 100.00	40 100.00	40 100.00
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues			5 000.00	5 000.00	5 000.00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement:	126 800.00		45 100.00	45 100.00	45 100.00
023	Virement à la section d'investissement (5)			3 100.00	3 100.00	3 100.00
042	Opé. d'ordres de transfert entre sections (5)	4 300.00				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement:	4 300.00		3 100.00	3 100.00	3 100.00
	TOTAL	131 100.00		48 200.00	48 200.00	48 200.00

+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 48 200.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budg. précéd. (1)	Restes à réaliser (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES					
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	5 000.00				
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions de participations	126 100.00		-6 100.00	-6 100.00	-6 100.00
75	Autres produits de gestion courante					
	Total des recettes de gestion courante:	131 100.00		-6 100.00	-6 100.00	-6 100.00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement:	131 100.00		-6 100.00	-6 100.00	-6 100.00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement:					
	TOTAL	131 100.00		-6 100.00	-6 100.00	-6 100.00

+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 48 200.00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	3 100.00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
--	----------	---

(1) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifiée autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 106B n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS - RESERVE DE CHAUFFEUR

Budget Supplémentaire 2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A 3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budg. Précéd.(1)	Restes à réaliser (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	4 300.00	4 600.00	3 000.00	3 000.00	7 600.00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	4 300.00	4 600.00	3 000.00	3 000.00	7 600.00
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : Affectation (8)					
26	Participation & créances rattachées à des partic					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses d'imprévues					
	Total des dépenses financières					
45..1	Total des opé. pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 300.00	4 600.00	3 000.00	3 000.00	7 600.00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	4 300.00	4 600.00	3 000.00	3 000.00	7 600.00
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					700.00
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					8 300.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budg. Précéd.(1)	Restes à réaliser (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement (hors 136)					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1066)					
1066	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)					
136	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : Affectation					
26	Participation & créances rattachées à des partic					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières					
45..2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement					
021	Virement de la section de fonctionnement (5)			3 100.00	3 100.00	3 100.00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	4 300.00		5 200.00	5 200.00	5 200.00
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 300.00		8 300.00	8 300.00	8 300.00
	TOTAL	4 300.00		8 300.00	8 300.00	8 300.00
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					8 300.00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 300.00
---	----------

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

➤➤ Il vous est demandé de vous déterminer sur ce Budget.

DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Budget Supplémentaire 2013 de la Réserve de Chaudefour.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 17 AVRIL 2013
LE PRESIDENT

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni le 17 avril 2013 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER Jean Marc	1			1
CHEVALEYRE Daniel	4			5
FESTAS Jean Claude	1			6
GALTIER Louis	4			10
GARDES Roger	1	GAY DELCROS	4 4	19
HARKATI Olivier	6			25
MAJE Jean	4	LAYBROS	1	30
MAISONNEUVE Marc	6	VEISSIERE	4	40
MARION François	1			41
MOLLON Agnès	6			47
RAHON Bernard	1			48
SERRE Christophe	4			52

Nombre de voix : 52 /80

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

41 - FINANCES

Décision modificative n° 1 (Budget Supplémentaire 2013)

41.2013.19 Budget Annexe Réserve de La Godivelle et le Rocher de la Jacquette

RAPPORT

Le projet de Budget Supplémentaire, pour l'exercice en cours, vous est proposé en annexe au présent bordereau.

Globalement, il s'équilibre comme suit :

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS - RESERVE DE LA GODIVELLE ET ROCHER DE LA JACQUETTE

Budget Supplémentaire 2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A 2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budg. précéd. (1)	Restes à réaliser (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	18 800.00		26 600.00	26 600.00	26 600.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	58 200.00				
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante					
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	77 000.00		26 600.00	26 600.00	26 600.00
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	77 000.00		26 600.00	26 600.00	26 600.00
023	Virement à la section d'investissement (5)			4 200.00	4 200.00	4 200.00
042	Op. d'ordre de transfert entre sections (5)					
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			4 200.00	4 200.00	4 200.00
	TOTAL	77 000.00		30 800.00	30 800.00	30 800.00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	+
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	30 800.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budg. précéd. (1)	Restes à réaliser (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES					
70	Produits des services du domaine & ventes diverses					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions de participations	77 000.00				
75	Autres produits de gestion courante					
	Total des recettes de gestion courante	77 000.00				
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	77 000.00				
042	Op. d'ordre de transfert entre sections (5)					
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	77 000.00				

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	+
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	30 800.00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	4 200.00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
--	----------	---

- (1) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.
 (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
 (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
 (6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.
 (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
 (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
 (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
 (10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
 (11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

**SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS - RESERVE DE LA
GODIVELLE ET ROCHER DE LA JACQUETTE**

Budget Supplémentaire 2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A 3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budg. Précéd.(1)	Restes à réaliser (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (5)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles		14 700.00	3 600.00	3 600.00	18 300.00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement		14 700.00	3 600.00	3 600.00	18 300.00
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : Affectation (5)					
26	Participation & créances rattachées à des partic					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses d'imprévus					
	Total des dépenses financières					
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement		14 700.00	3 600.00	3 600.00	18 300.00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL		14 700.00	3 600.00	3 600.00	18 300.00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1):	+
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 300.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budg. Précéd.(1)	Restes à réaliser (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (5)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)		7 600.00	-600.00	-600.00	7 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement		7 600.00	-600.00	-600.00	7 000.00
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1058)					
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)					
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : Affectation					
26	Participation & créances rattachées à des partic					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières					
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement		7 600.00	-600.00	-600.00	7 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)			4 200.00	4 200.00	4 200.00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)			1 600.00	1 600.00	1 600.00
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement			5 800.00	5 800.00	5 800.00
	TOTAL		7 600.00	5 200.00	5 200.00	12 800.00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2):	+	5 500.00
	=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		18 300.00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 800.00
---	-----------------

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS



Il vous est demandé de vous déterminer sur ce Budget.

DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Budget Supplémentaire 2013 de la Réserve de la Godivelle et du Rocher de la Jacquette.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 17 AVRIL 2013
LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni le 17 avril 2013 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER Jean Marc	1			1
CHEVALEYRE Daniel	4			5
FESTAS Jean Claude	1			6
GALTIER Louis	4			10
GARDES Roger	1	GAY DELCROS	4 4	19
HARKATI Olivier	6			25
MAJE Jean	4	LAYBROS	1	30
MAISONNEUVE Marc	6	VEISSIERE	4	40
MARION François	1			41
MOLLON Agnès	6			47
RAHON Bernard	1			48
SERRE Christophe	4			52

Nombre de voix : 52 /80

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

41 - FINANCES

Décision modificative n° 1 (Budget Supplémentaire 2013)

41.2013.20 Budget Annexe Réserve Chastreix Sancy

RAPPORT

Le projet de Budget Supplémentaire, pour l'exercice en cours, vous est proposé en annexe au présent bordereau.

Globalement, il s'équilibre comme suit :

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

**SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS - RESERVE
CHASTREIX-SANCY**

Budget Supplémentaire 2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A 2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budg. précéd. (1)	Restes à réaliser (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	59 100.00		48 500.00	48 500.00	48 500.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	105 500.00				
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante					
656	Frais de fonctionnement des groupes d'étus					
	Total des dépenses de gestion courante	164 600.00		48 500.00	48 500.00	48 500.00
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues			7 000.00	7 000.00	7 000.00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	164 600.00		55 500.00	55 500.00	55 500.00
023	Virement à la section d'investissement (5)			6 000.00	6 000.00	6 000.00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	1 400.00				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 400.00		6 000.00	6 000.00	6 000.00
	TOTAL	166 000.00		61 500.00	61 500.00	61 500.00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	61 500.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budg. précéd. (1)	Restes à réaliser (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES					
70	Produits des services du domaine & ventes diverses					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions de participations	166 000.00				
75	Autres produits de gestion courante					
	Total des recettes de gestion courante	166 000.00				
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	166 000.00				
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	166 000.00				

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	61 500.00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	6 000.00
--	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf. p. 4 18 - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (potissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A2).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 - RI 040 - DI 040.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

**SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS - RESERVE
CHASTREIX-SANCY**

Budget Supplémentaire 2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A 3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budg. Précéd.(1)	Restes à réaliser (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	1 400.00	22 200.00	6 000.00	6 000.00	28 200.00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	1 400.00	22 200.00	6 000.00	6 000.00	28 200.00
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : Affectation (8)					
26	Participation & créances rattachées à des partic					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses d'imprévus					
	Total des dépenses financières					
45..1	Total des opé. pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 400.00	22 200.00	6 000.00	6 000.00	28 200.00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	1 400.00	22 200.00	6 000.00	6 000.00	28 200.00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	+
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	28 200.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budg. Précéd.(1)	Restes à réaliser (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)					
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : Affectation					
26	Participation & créances rattachées à des partic					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières					
45..2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement					
021	Virement de la section de fonctionnement (5)			6 000.00	6 000.00	6 000.00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	1 400.00		3 800.00	3 800.00	3 800.00
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 400.00		9 800.00	9 800.00	9 800.00
	TOTAL	1 400.00		9 800.00	9 800.00	9 800.00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	18 400.00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	28 200.00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 800.00
---	----------

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS



Il vous est demandé de vous déterminer sur ce Budget.

DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Budget Supplémentaire 2013 de la Réserve de Chastreix Sancy.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 17 AVRIL 2013
LE PRESIDENT

R. Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni le 17 avril 2013 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER Jean Marc	1			1
CHEVALEYRE Daniel	4			5
FESTAS Jean Claude	1			6
GALTIER Louis	4			10
GARDES Roger	1	GAY DELCROS	4 4	19
HARKATI Olivier	6			25
MAJE Jean	4	LAYBROS	1	30
MAISONNEUVE Marc	6	VEISSIERE	4	40
MARION François	1			41
MOLLON Agnès	6			47
RAHON Bernard	1			48
SERRE Christophe	4			52

Nombre de voix : 52 /80

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

41 - FINANCES

Décision modificative n° 1 (Budget Supplémentaire 2013)

41.2013.21 Budget Annexe Boutique du Parc

RAPPORT

Le projet de Budget Supplémentaire, pour l'exercice en cours, vous est proposé en annexe au présent bordereau.

Globalement, il s'équilibre comme suit (voir pages 28 et 29)

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS - BOUTIQUE DU PARC

Budget Supplémentaire 2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A 2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budg. précéd. (1)	Restes à réaliser (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 600.00		10 000.00	10 000.00	10 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	50 000.00				
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante					
656	Frais de fonctionnement des groupes d'eus					
	Total des dépenses de gestion courante	70 600.00		10 000.00	10 000.00	10 000.00
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	70 600.00		10 000.00	10 000.00	10 000.00
023	Virement à la section d'investissement (5)					
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	70 600.00		10 000.00	10 000.00	10 000.00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						+
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						10 000.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budg. précéd. (1)	Restes à réaliser (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES					
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	45 000.00		-7 500.00	-7 500.00	-7 500.00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions de participations	25 500.00				
75	Autres produits de gestion courante	100.00				
	Total des recettes de gestion courante	70 600.00		-7 500.00	-7 500.00	-7 500.00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	70 600.00		-7 500.00	-7 500.00	-7 500.00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	70 600.00		-7 500.00	-7 500.00	-7 500.00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						+
						=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						10 000.00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (11)**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.
 (2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
 (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
 (6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...)
 par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
 (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
 (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
 (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
 (10) Le compte 1066 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
 (11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS - BOUTIQUE DU PARC

Budget Supplémentaire 2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A 3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budg. Précéd.(1)	Restes à réaliser (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement					
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : Affectation (8)					
26	Participation & créances rattachées à des partic					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses d'imprévues					
	Total des dépenses financières					
45..1	Total des opé.pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement					
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL					

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budg. Précéd.(1)	Restes à réaliser (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)					
138	Autres subv. d'investi. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : Affectation					
26	Participation & créances rattachées à des partic					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières					
45..2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement					
021	Virement de la section de fonctionnement (5)					
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement					
	TOTAL					

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS



Il vous est demandé de vous déterminer sur ce Budget.

DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Budget Supplémentaire 2013 de la Boutique du Parc.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 17 AVRIL 2013
LE PRESIDENT

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni le 17 avril 2013 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER Jean Marc	1			1
CHEVALEYRE Daniel	4			5
FESTAS Jean Claude	1			6
GALTIER Louis	4			10
GARDES Roger	1	GAY DELCROS	4 4	19
HARKATI Olivier	6			25
MAJE Jean	4	LAYBROS	1	30
MAISONNEUVE Marc	6	VEISSIERE	4	40
MARION François	1			41
MOLLON Agnès	6			47
RAHON Bernard	1			48
SERRE Christophe	4			52

Nombre de voix : 52 /80

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

41 – FINANCES

41.2013.22 Adoption et signature d'une convention d'objectifs 2013>2015 préparée avec la Région Auvergne

RAPPORT

Dans la perspective du reclassement du Parc des Volcans d'Auvergne (attendu courant 2013), la Région Auvergne propose au Syndicat mixte du Parc qu'une nouvelle convention d'objectifs soit établie entre les deux structures pendant les trois prochaines années. A cette fin, un projet de convention annexé au présent rapport est soumis à la validation du Comité syndical du Parc.

Ce projet de convention (préparé en concertation entre les services du Syndicat mixte du Parc et ceux de la Région) rappelle ou précise les points importants suivants :

- 1/ ce conventionnement ferait suite à celui établi de 2007 à 2009 (complété par avenants annuels de 2010 à 2012)
- 2/ son objet serait de « poursuivre et préciser le partenariat qui sera mis en œuvre entre la Région et le Syndicat mixte du Parc durant cette période »
- 3/ « l'élaboration de la charte 2013>2025 du Parc a permis à chaque partenaire engagé par celle-ci, y compris le Syndicat mixte du Parc et la Région, d'y définir ses engagements, s'agissant d'engagements relatifs :
 - à la coordination des démarches et des politiques en tenant compte des objectifs de la charte et en y associant étroitement le Syndicat mixte du Parc
 - à l'exécution de certaines actions contribuant à l'atteinte des objectifs de la charte
 - au soutien (financier ou technique) de démarches engagées par le Syndicat mixte du Parc ou par d'autres acteurs du territoire oeuvrant en faveur de la charte. »

La convention proposée permettrait notamment de « rendre opérationnel ce dernier type d'engagements. »

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

- 4/ « les cotisations des membres du Syndicat mixte du Parc ont vocation à financer ses dépenses :
- de personnel, permanent ou non, affecté à la réalisation des objectifs de la charte et de ses missions générales
 - ses différentes charges de structures et frais généraux (y compris la communication courante)
 - d'investissement correspondant à des missions générales. »
- 5/ « le Parc est un territoire d'innovation et d'exemplarité en matière de développement durable. En cela, il participe à l'expérimentation de dispositifs d'excellence qui ont vocation à être transposés sur le reste du territoire régional. Dans cette perspective, le Syndicat mixte du Parc et ses partenaires s'accordent sur un programme triennal d'actions qui sera mis en œuvre par le Syndicat mixte au cours des trois prochaines années. Afin de l'accompagner dans la mise en œuvre de ces actions dont certaines nécessitent un financement dépassant le cadre des cotisations statutaires, la Région prévoit un soutien sous forme de subventions (attribuées de façon sectorielle et selon des taux prévisionnels maximum).
- 6/ un suivi annuel et une évaluation de la mise en œuvre de la convention seraient réalisés au terme des trois années
- 7/ l'ensemble des actions de la programmation 2013>2015 est indiqué à titre prévisionnel dans le projet de convention. Chaque année (dont 2013), un avenant annuel approuvé par la Région et le Syndicat mixte du Parc ferait apparaître les changements significatifs à apporter au programme triennal. Chaque subvention prévue par l'avenant devrait ensuite faire l'objet d'une demande formelle auprès de la Région en vue de son attribution.

« Le programme d'actions triennal » du Syndicat mixte du Parc (annexé au présent rapport et au projet de convention) précise les actions extraites de son plan d'actions général qui pourraient faire l'objet de subventions régionales. Le total annuel de ces dernières pourraient s'élever à :

années	2013	2014	2015
total des dépenses des actions	648.625 €	616.095 €	404.200 €
total des subventions à solliciter auprès de la Région	195.760 €	178.971 €	123.635 €

Pour information, un projet de convention d'objectifs triennale est également en cours de préparation avec le Département du Puy-de-Dôme. Il porte en très large partie sur les mêmes actions soumises au conventionnement préparé avec la Région Auvergne.

➤➤➤ Il vous est proposé :

- > d'approuver le projet de convention 2013>2015 (dont sa déclinaison 2013 par avenant) de partenariat entre le Syndicat mixte du Parc et la Région Auvergne
- > d'autoriser le Président à le signer et à mettre en œuvre toutes démarches utiles pour son application.

DELIBERATION

Le Comité Syndical approuve le projet de convention 2013>2015 (dont sa déclinaison 2013 par avenant) de partenariat entre le Syndicat mixte du Parc et la Région Auvergne et 'autorise le Président à signer les documents et à mettre en œuvre toutes démarches utiles pour son application.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 17 AVRIL 2013
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni le 17 avril 2013 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER Jean Marc	1			1
CHEVALEYRE Daniel	4			5
FESTAS Jean Claude	1			6
GALTIER Louis	4			10
GARDES Roger	1	GAY DELGROS	4 4	19
HARKATI Olivier	6			25
MAJE Jean	4	LAYBROS	1	30
MAISONNEUVE Marc	6	VEISSIERE	4	40
MARION François	1			41
MOLLON Agnès	6			47
RAHON Bernard	1			48
SERRE Christophe	4			52

Nombre de voix : 52 /80

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

42

PERSONNEL

42.2013.03

Emplois bénéficiant d'un logement

RAPPORT

Au sein du Parc deux agents bénéficiaient d'un logement lié à leur fonction. Il s'agit du poste de Gardiennage pour Montlosier et du poste de Conservateur de la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour.

Le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 procède à une refonte des conditions dans lesquelles les concessions de logement peuvent être accordées aux agents dans les administrations de l'Etat et, par transposition, dans la Fonction Publique Territoriale.

Pour mémoire, l'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 donne compétence aux organes délibérants des collectivités pour fixer la liste des emplois qui peuvent ouvrir droit à l'attribution d'un logement, gratuitement ou moyennant le versement d'une redevance, en raison notamment des contraintes liées à leur exercice. Par ailleurs, la possibilité d'accorder un logement de fonction par nécessité absolue de service aux personnes occupant certains emplois de direction ou les fonctions de collaborateur de cabinet dans certaines collectivités ou établissements publics n'est pas remise en cause par cette réforme.

Ce nouveau régime juridique entre en vigueur à compter du 11 mai 2012. Néanmoins, les agents occupant actuellement un logement de fonction en conservent le bénéfice en l'absence de changement dans la situation ayant justifié l'attribution du logement au plus tard jusqu'au 1er septembre 2013.

Désormais, il convient de distinguer :

- les concessions de logement par nécessité absolue de service ;
- les conventions d'occupation précaire avec astreinte (en remplacement des concessions de logement par utilité de service).

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

La distinction entre nécessité absolue de service et occupation précaire avec astreinte détermine le caractère gratuit ou onéreux de la concession.

Les concessions de logement par nécessité absolue de service :

Pour pouvoir prétendre à une concession de logement par nécessité absolue de service, les conditions sont désormais définies de manière plus précises : l'agent ne doit pouvoir accomplir normalement son service, notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité sans être logé sur son lieu de travail ou à proximité immédiate (Article R 2124-65 du Code général de la propriété des personnes publiques).

La concession de logement accordée par nécessité absolue de service demeure gratuite. Mais, il n'est plus possible de prévoir la gratuité de la fourniture de l'eau, du gaz, de l'électricité et du chauffage ou de certains seulement de ces avantages.

Pour mémoire, les agents bénéficiant d'une concession de logement par nécessité absolue de service ne peuvent, notamment, pas bénéficier de l'indemnité d'astreinte (ou de permanence), ni du repos compensateur correspondant le cas échéant.

Les conventions d'occupation précaire avec astreinte : (non nécessaire au sein du PNRVA)

Les fonctions qui peuvent ouvrir droit à l'attribution d'une convention d'occupation précaire sont plus restrictives que celles qui permettraient l'octroi d'un logement par utilité de service : désormais les dites fonctions doivent obligatoirement comporter un service d'astreinte (Article R 2124-68 du Code général de la propriété des personnes publiques).

Dans le cadre d'une convention d'occupation précaire, la redevance, précomptée mensuellement sur la rémunération de l'agent, est égale à 50 % de la valeur locative réelle des locaux occupés. Elle n'est plus modulable en fonction d'un certain nombre d'abattements.

Dispositions communes :

Qu'il s'agisse d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une convention d'occupation précaire avec astreinte, dans les deux cas l'arrêté d'attribution du logement devra obligatoirement être nominatif et ne pourra se contenter de viser l'emploi occupé. L'arrêté doit indiquer la localisation, la consistance et la superficie des locaux ainsi que le nombre et la qualité des personnes à charge occupant le logement. Il indique également les conditions financières, les prestations accessoires et les charges de la concession.

Les bénéficiaires d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une convention d'occupation précaire avec astreinte supportent l'ensemble des réparations locatives et des charges locatives afférentes au logement occupé, ainsi que les impôts ou taxes en lien avec l'occupation des locaux (Article R 2124-71 du Code général de la propriété des personnes publiques).

Un arrêté ministériel doit venir préciser les modalités selon lesquelles le nombre de pièces du logement auquel peut prétendre l'agent est déterminé en fonction de sa situation de famille (Article R 2124-72 du Code général de la propriété des personnes publiques).

Les concessions de logement par nécessité absolue de service ou les conventions d'occupation précaire avec astreinte sont accordées à titre précaire et révocable. Leur durée est notamment limitée à celle pendant laquelle les agents occupent effectivement les emplois qui les justifient.

Lorsque le titre d'occupation arrive à expiration, l'agent est tenu de libérer les lieux sans délai (Article R 2124-73 du Code général de la propriété des personnes publiques).

En outre, l'occupant sans titre d'un logement peut faire l'objet d'une mesure d'expulsion. Pendant toute la période d'occupation sans titre, l'occupant doit payer une redevance égale à la valeur locative réelle des locaux occupés et majorée de 50% pour les 6 premiers mois et de 100% au-delà (Article R 2124-74 du Code général de la propriété des personnes publiques).

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

➤➤ Il vous est proposé de valider

- l'attribution pour nécessité absolue de service d'un logement situé à Montlosier – 63970 AYDAT (Maison d'habitation) pour le poste de Gardien et de prendre l'arrêté nécessaire.

➤➤ Il vous est proposé de supprimer :

- l'attribution pour nécessité absolue de service d'un logement situé à Chaudefour– 63970 CHAMBON SUR LAC (appartement) pour le poste de Conservateur de la RNF de la Vallée de Chaudefour qui n'est plus à ce jour lié au poste et de prendre l'arrêté nécessaire.

DELIBERATION

Les propositions du Président sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 17 AVRIL 2013
LE PRESIDENT

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni le 17 avril 2013 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER Jean Marc	1			1
CHEVALEYRE Daniel	4			5
FESTAS Jean Claude	1			6
GALTIER Louis	4			10
GARDES Roger	1	GAY DELGROS	4 4	19
HARKATI Olivier	6			25
MAJE Jean	4	LAYBROS	1	30
MAISONNEUVE Marc	6	VEISSIERE	4	40
MARION François	1			41
MOLLON Agnès	6			47
RAHON Bernard	1			48
SERRE Christophe	4			52

Nombre de voix : 52 /80

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

43 – ADHESIONS- DESIGNATIONS

43.2013.02 Désignation d'un titulaire et d'un suppléant à la Commission de suivi du site des Balusseaux

RAPPORT

Par lettre en date du 24 janvier 2013 la préfecture du Puy de Dôme a saisi le syndicat mixte du parc des volcans pour la nomination de représentants à la Commission de Suivi du site des Balusseaux (Centre d'enfouissement technique des ordures ménagères – Communes de Saint Sauves et Saint-Sulpice).

Monsieur le Préfet nous informe de la nécessité de renouveler les désignations des membres du syndicat mixte du parc à cette commission.

Les représentants nommés jusqu'alors sont M. Jean Marc BOYER titulaire et M. Bernard VEISSIERE suppléant.

➤➤➤ Il vous est proposé de nommer les représentants du Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne à cette Commission de Suivi, soit en reconduisant les membres actuels soit en désignant de nouveaux représentants.

DELIBERATION

Le Comité Syndical reconduit les membres actuels, Jean Marc Boyer en tant que titulaire et Bernard Veissière en tant que suppléant, pour représenter le SMPNRVA au sein de la commission de suivi du site des Balusseaux

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 17 AVRIL 2013
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le